

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 635

présenté par

Mme Etienne, M. Walter, M. Vannier, Mme Trouvé, M. Tavel, Mme Taurinya, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Soudais, Mme Simonnet, M. Sala, M. Saintoul, M. Ruffin, M. Rome, M. Ratenon, M. Prud'homme, M. Portes, M. Piquemal, M. Pilato, Mme Panot, Mme Oziol, Mme Obono, M. Nilor, Mme Manon Meunier, Mme Maximi, M. Maudet, M. Mathieu, M. Martinet, Mme Élisabeth Martin, Mme Pascale Martin, M. Léaument, Mme Lepvraud, Mme Legrain, M. Legavre, Mme Leduc, Mme Leboucher, M. Le Gall, M. Laisney, M. Lachaud, M. Kerbrat, Mme Keke, Mme Hignet, M. Guiraud, Mme Guetté, Mme Garrido, M. Gaillard, Mme Fiat, Mme Ferrer, M. Fernandes, Mme Erodi, Mme Dufour, M. Delogu, M. Davi, Mme Couturier, M. Coulomme, M. Corbière, M. Coquerel, M. Clouet, Mme Chikirou, M. Chauche, M. Carrière, M. Caron, M. Boyard, M. Boumertit, M. Bompard, M. Bilongo, M. Bex, M. Bernalicis, Mme Autain, M. Arenas, Mme Amrani, Mme Amiot, M. Amard, M. Alexandre et
Mme Abomangoli

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Il est fixé comme objectif de santé publique de faire progresser de deux années l'espérance de vie sans incapacité des Français et des Françaises à échéance 2045.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons de fixer comme objectif de santé publique la progression de deux années de l'espérance de vie sans incapacité des Français et des Françaises à échéance 2045.

Bien que le Gouvernement fasse passer en force une réforme des retraites très impopulaire (80% des français contre), l'exposé des motifs de la PPL insiste sur le fait que "Bien vieillir en France, c'est vivre plus longtemps en meilleure santé". Ce même exposé des motifs s'interroge pourtant sur une espérance de vie en bonne santé en France "inférieure à la moyenne européenne".

Le COR indique ainsi que pour toutes les personnes nées entre 1950 et 1975, « les gains d'espérance de vie seraient entièrement consacrés à allonger la durée d'activité après 60 ans ». Il est dès lors plus qu'indécent de contraindre, par biais de passages en force, les Français.es à travailler 2 ans de plus.

Pour rappel : reculer l'âge de la retraite pénalise les plus pauvres qui ne sont pas égaux aux riches face à la mort.

Pour bâtir la société du bien vieillir, nous appelons le Gouvernement et la majorité à faire de l'espérance de vie en bonne santé une priorité plutôt que de s'obstiner à défendre une réforme injuste et impopulaire.